

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

## INTRODUCTION

### TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- ① L'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de présenter au Conseil Municipal et de les discuter les grandes orientations du prochain budget.
- ② La loi du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Le DOB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

- La présentation des hypothèses générales prises sur les dépenses et les recettes.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière d'investissement.



## Rapport d'orientation budgétaire 2021

- La présentation des effectifs de la structure, de leurs conditions de rémunération, de leur temps de travail et des évolutions prévues en la matière.
- La présentation des éléments relatifs à la structure et à la gestion de l'encours de dette.
- L'analyse des ratios budgétaires et de leur évolution permettant de qualifier le projet du budget présenté et l'évolution de l'équilibre budgétaire dans le temps.

Le décret prévoit également que le présent rapport soit mis à disposition du public par tous moyens dans les 15 jours suivant la tenue du débat.

- ③ L'obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 qui prévoit que ce rapport doit aussi présenter :
  - Un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF).
  - Un objectif d'évolution du besoin annuel de financement.
- ④ Comme toute délibération qui amène le Conseil Municipal à prendre acte, le Débat d'Orientation Budgétaire donne lieu à un vote.



# BUDGET PRINCIPAL

## RAPPELS SUR LA STRUCTURE BUDGÉTAIRE

- Seul document légalement obligatoire.
- Acte qui prévoit et autorise les recettes et dépenses d'une année.
- Acte prévisionnel qui peut être modifié ou complété en cours d'année (budget supplémentaire et décision modificative).
- Quelques règles à respecter : équilibre et évaluation sincère des dépenses obligatoires.
- Réparti en sections : **fonctionnement et investissement**.
- Chaque section doit être équilibrée : **en recettes et en dépenses**.

## LA SECTION FONCTIONNEMENT

- Cette section comprend les opérations de **dépenses et de recettes** nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune.
- Ces opérations reviennent chaque année.
- **Dépenses** : il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune (charges générales, frais de personnel, subventions aux associations, frais financiers, amortissements et provisions, etc.).
- **Recettes** : il s'agit des recettes versées par les usagers (restaurants scolaires, crèches, spectacles, concessions de cimetière, etc.), des recettes fiscales provenant des impôts directs locaux et des dotations de l'État (DGF, etc.).



## LA SECTION INVESTISSEMENT

- Par nature, la **section d'investissement** a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.
- Elle retrace les dépenses et recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine : acquisitions immobilières et travaux nouveaux (construction d'un équipement, etc.).
- Les **recettes d'investissement** sont des recettes destinées au financement des dépenses d'investissement engagées : subventions d'investissement, emprunts, produit de la vente de patrimoine, etc.
- Il est essentiel de financer une partie des **dépenses d'investissement** par l'autofinancement (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement).



## B. CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE NATIONAL

### LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Il convient de noter que ces prévisions optimistes ont été établies avant la seconde vague épidémique de l'automne 2020 et avant la mise en place d'importantes restrictions sanitaires. Il est probable que la reprise économique sera plus modérée que ce que prévoit le PLF 2021.

- **L'inflation** atteindrait 0,5 % en moyenne sur l'année 2020 (contre 1,3% en 2019), et serait autour de zéro en fin d'année 2020. Elle atteindrait de nouveau à 0,5% en moyenne annuelle en fin d'année 2021.
- **Le taux de chômage** atteindrait un point haut à 10,9 % au premier trimestre 2021, avant de diminuer progressivement pour atteindre 9,1% à la fin 2022. La projection du taux de chômage reste toutefois incertaine du fait de comportements d'activité difficiles à prévoir dans le contexte actuel.
- En 2020, **le déficit public** augmenterait à plus de 9% du PIB (contre 3% en 2019) en raison des mesures exceptionnelles mises en œuvre pour faire face à la crise sanitaire. Du fait du creusement du déficit public couplé à la forte diminution du PIB, la **dette publique** augmenterait fortement en 2020 pour atteindre environ 116% du PIB (contre 98% en 2019).





- Le **Produit Intérieur Brut (PIB)** reculerait d'environ  $-9\%$  sur l'ensemble de l'année 2020. La crise sanitaire a conduit à une contraction du PIB de  $-18,9\%$  au 2<sup>e</sup> trimestre 2020. Ce recul s'explique par la faiblesse de l'activité jusqu'à la fin du confinement strict le 11 mai 2020 et une reprise progressive depuis. Après une chute inédite de l'activité économique au 2<sup>e</sup> trimestre 2020, le troisième trimestre a enregistré un rebond de  $+18,7\%$  en lien avec le premier déconfinement. Le rattrapage de la crise sanitaire s'étalerait sur 2021 et 2022, avec une croissance du PIB autour de  $5\%$  sur chacune de ces deux années.



## C. RAPPEL DE LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES (LPFP) 2018–2022

- Pour mémoire, l'article 13 de la LPFP 2018–2022 avait fixé aux collectivités territoriales un objectif d'évaluation annuelle des **dépenses réelles de fonctionnement de +1,2%**. Ces économies réalisées sur les dépenses réelles de fonctionnement devaient intégralement être affectées à la réduction du besoin annuel de financement des collectivités et à l'amélioration de la **capacité de désendettement** des collectivités qui devait **être inférieure à 12 ans**, dès 2018, pour les communes (indicateur de la solvabilité financière de la collectivité). Face à la crise économique générée par la pandémie, la loi d'urgence du 23 mars 2020 a suspendu en 2020 la contractualisation des dépenses des collectivités afin de permettre aux collectivités territoriales d'engager des dépenses urgentes de soutien à la population et à l'économie sans la contrainte de l'encadrement de leurs dépenses de fonctionnement.

## D. LES PRINCIPALES MESURES ISSUES DU PROJET DE LOI DE FINANCES (PLF) POUR 2021

- **La simplification de la taxation de l'électricité** : l'article 13 du PLF 2021 organise la simplification de la taxation de l'électricité par le regroupement de sa gestion au sein d'un guichet unique à la Direction Générale des Finances Publiques.
- **L'automatisation du FCTVA progressive sur 3 ans** : après deux années de report, l'article 57 du PLF 2021 propose une mise en œuvre progressive. Elle concernera en :
  - 2021 les bénéficiaires du FCTVA qui perçoivent la dotation l'année de la réalisation de leurs dépenses d'investissement (régime N).
  - 2022 les bénéficiaires du FCTVA qui perçoivent la dotation en régimes N+1.
  - 2023 les autres collectivités (régime N+2).
- **Modification des valeurs locatives des établissements industriels** : l'article 4 du PLF 2021 propose une modernisation de la méthode « comptable » d'évaluation des valeurs locatives des établissements industriels qui se traduit par un allègement des valeurs locatives et une nouvelle technique de revalorisation forfaitaire annuelle proche de celle utilisée par les locaux professionnels. Pour les communes, cette réforme conduit à une perte directe de produit fiscal sur la taxe sur le foncier bâti qui sera compensée par l'État.

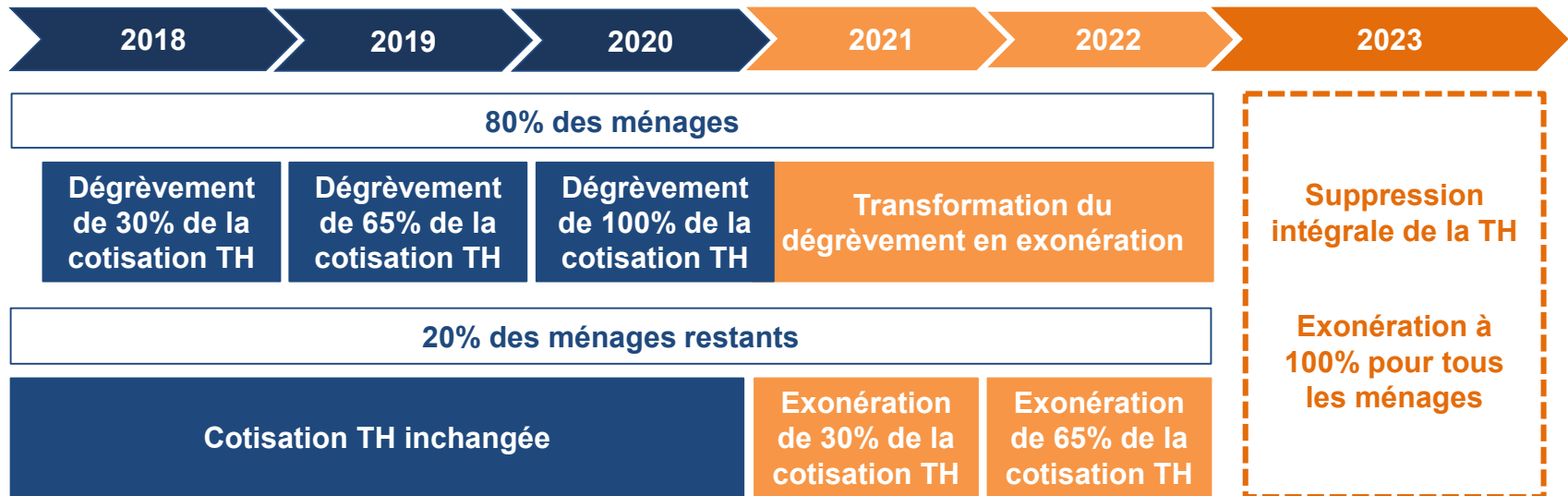


- **Neutralisation en 2021 des indicateurs financiers** : l'article 58 prévoit les modalités d'ajustement des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation, conséquence de la suppression de la taxe d'habitation sur la résidence principale et de la réforme des valeurs locatives. À compter de 2022, de nouvelles méthodes seront appliquées pour le calcul du potentiel fiscal et de l'effort fiscal. À l'heure actuelle nous ne connaissons pas les impacts financiers de cette réforme.
- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les dotations de péréquation verticale (DSU, DSR et DNP)** : l'article 22 n'apporte aucune modification notable à ces dotations. Le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé (variation de population et écrêtement en fonction de l'écart à la moyenne du potentiel fiscal). L'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes permet notamment de financer les abondements d'enveloppes de péréquation verticale qui est de 180 M€. Cette augmentation est donc totalement financée par les collectivités.

- **La suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales** : pour rappel, la loi de finances 2020 prévoit une suppression du produit de la TH sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes, pour le bloc communal à partir de 2021. En 2020, 80% des ménages ne paient d'ores et déjà plus de TH sur les résidences principales. Les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt bénéficieront d'un dégrèvement de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. Ainsi, en 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale.

Dès 2021, les communes percevront la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. En contrepartie les départements seront compensés du transfert de la taxe sur les propriétés bâties aux communes par une fraction de la TVA. Un mécanisme de coefficient correcteur a été mis en place visant à garantir aux communes une compensation à l'euro près, neutralisant ainsi les situations de sur- ou de sous-compensation.

## Calendrier de la réforme pour les contribuables



Source. PLF 2020 et Finance Active

## E. LE PLAN DE RELANCE

- Présenté par le gouvernement le 3 septembre 2020, le Plan de Relance s'élève à 100 milliards d'euros consacrés à trois sujets prioritaires :
  - La transition écologique, pour un verdissement de l'économie.
  - La compétitivité des entreprises, pour qu'elles deviennent plus compétitives,
  - La cohésion sociale et territoriale, pour un soutien aux plus fragiles.

Pour la mise en œuvre de ce plan, le gouvernement envisage :

- Une baisse de 10 milliards d'euros des impôts de production (CVAE, CFE et TFB).
- Des dotations (DGF, DSU, DNP) aux collectivités stables.

Ces mesures auront vraisemblablement un impact sur les collectivités territoriales.

## LES ORIENTATIONS POLITIQUES 2020-2026

Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, les grandes orientations de la politique voulue par la nouvelle municipalité s'articulent autour de 3 axes structurants :

### ➤ **Ecologie et Protection de l'environnement**

L'urgence climatique et écologique est là et le dernier rapport du groupe Intergouvernementale des experts climatiques (GIEC) rappelle que 50 à 70% des mesures d'atténuation et d'adaptation ont vocation à être mises en œuvre à l'échelon local. Il est nécessaire de s'engager sans tarder en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à lutter contre les pollutions et la production de déchets, contre l'artificialisation des terres et le maintien de la biodiversité.

### ➤ **Résilience et Solidarité**

Les communes sont en première ligne pour mener les politiques de solidarités en particulier concernant les personnes vulnérables. Face aux crises économiques, sociales, et sanitaires, la nouvelle municipalité se doit d'organiser et de renforcer la résilience de notre territoire.

### ➤ **Démocratie et Ethique**

La commune est le 1er échelon de la démocratie. Associer les citoyens aux projets et décisions de la commune et de l'intercommunalité permet de faire émerger des projets plus aboutis et en adéquation réelle avec les besoins. Cette dimension « Démocratie » imprègne l'ensemble des politiques de la nouvelle municipalité. Transparence et éthique guideront l'action publique.





## LES ORIENTATIONS POLITIQUES 2020-2026

Les budgets de fonctionnement et d'investissement de la commune traduiront chaque année les orientations politiques voulues par la nouvelle municipalité autour de ces 3 axes et plus particulièrement autour des actions suivantes :

### ➤ **Ecologie et Protection de l'environnement**

Préservation et développement des espaces naturels, aménagement durable de la plaine maraîchère, réduction de la quantité de déchets, renforcement de la propreté urbaine, développement des modes de déplacements doux, promotion de l'usage des transports en commun, rénovation thermique des bâtiments communaux, protection et bien-être animal,...

### ➤ **Résilience et Solidarité**

Accès facilité à une éducation de qualité, au logement, aux soins et à l'emploi, amélioration de la protection et de la sécurité des biens et des personnes, promotion de la laïcité et du vivre ensemble, développement du bien-vieillir, lutte contre les violences faites aux femmes, soutien aux commerces de proximité et aux associations, rénovation des équipements scolaires, culturels et sportifs,...

### ➤ **Démocratie et Ethique**

Mise en place d'instances participatives, de concertation avec les habitants, réalisation et communication d'audits, échanges interactifs récurrents via les réseaux sociaux, mise en place de permanences d'élus dans les quartiers et désignation de référents, création de budgets participatifs, promotion de l'excellence éducative sur les temps périscolaires, développement de l'offre d'accueil pour la petite enfance, autonomisation des jeunes, reconnaissance du rôle des élus minoritaires, démocratisation de l'accès à la culture et aux pratiques sportives,...



## UN BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 CONTRAINT PAR LES DÉCISIONS DE LA PRÉCÉDENTE MANDATURE

Conformément aux engagements de campagne, les élus majoritaires ont fait réaliser un audit des finances communales par un cabinet d'expertise indépendant dont les principales conclusions sont les suivantes :

- Les carriérois subissent **une forte pression fiscale** (844 € par habitant en 2019) bien supérieure aux habitants des communes de même strate démographique (563 € par habitant)
- La Ville est confrontée à **un endettement qui s'est fortement alourdi** (+70% entre 2014 et 2020), l'encours de dette est deux fois plus élevé à Carrières-sous-Poissy (1860 € par habitant) que dans les villes de même strate (850 € par habitant)
- Un plan d'équipement démesuré établi par la précédente municipalité dont la moitié des projets n'a pu aboutir faute d'une capacité financière suffisante
- **Des marges de manœuvre financières très faibles** pour mettre en place le programme de la nouvelle municipalité



**UN BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 QUI REFLÈTE LES PREMIÈRES DÉCISIONS PRISES PAR LA NOUVELLE MAJORITÉ**

Pour redresser la situation, éviter la dégradation des indicateurs de gestion, et mettre en œuvre son programme, la nouvelle municipalité a choisi :

- **de ne pas recourir au levier fiscal, ni augmenter les tarifs municipaux** (services périscolaires, restauration municipale)
- **d'ajourner les projets d'investissements les plus coûteux** pour éviter le surendettement et élaborer un nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) adapté aux finances communales
- **d'optimiser les dépenses de fonctionnement**, de favoriser la coopération avec les villes voisines et de mutualiser les moyens avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise
- de consacrer les dépenses d'équipements aux opérations engagées (Poste de police municipale,...), **à l'entretien du patrimoine** (écoles, gymnases, espaces municipaux) et à la mise en œuvre du nouveau PPI (Maison de la Jeunesse et de la Réussite,...)
- **de rechercher de nouvelles sources de financement**



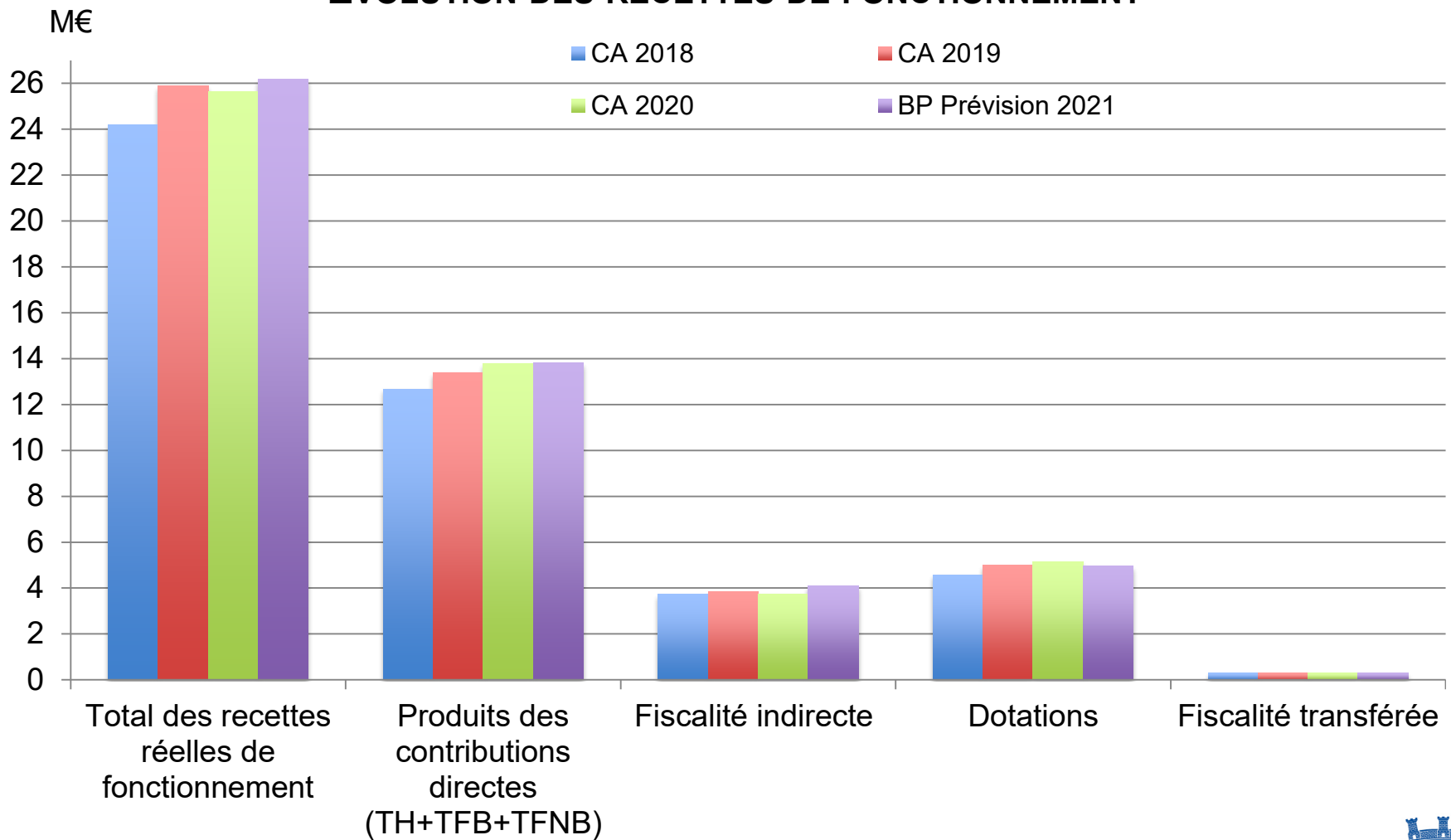
## Rapport d'orientation budgétaire 2021

**ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN €)**

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	Prévision 2021
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	24 180 006	25 871 472	25 628 436	25 224 032	26 176 921
<b>Évolution</b>	-	+7,00%	-0,94%	-	+3,78%
<b>Produits des contributions directes (TH + TFB + TFNB)</b>	12 673 207	13 369 802	13 790 010	13 596 859	13 813 690
<b>Évolution</b>	-	+5,50%	+3,14%	-	+1,59%
<b>Fiscalité indirecte (taxe d'électricité, attribution compensation, etc.)</b>	3 742 228	3 858 216	3 755 181	3 795 285	4 095 215
<b>Évolution</b>	-	+3,10%	-2,67%	-	+7,90%
<b>Dotations (participations- autres subventions)</b>	4 588 930	5 004 932	5 151 046	4 979 594	4 970 113
<b>Évolutions</b>	-	+9,07%	+2,92%	-	-0,19%
<b>Fiscalité transférée</b>	309 026	309 271	309 271	309 271	309 271
<b>Évolution</b>	-	0,08%	0,00%	-	0,00%



## ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## ÉVOLUTION DES DOTATIONS POUR CARRIÈRES-SOUS-POISSY (EN €)

	2018	2019	2020	Prévision 2021
<b>Dotation Générale Forfaitaire</b>	1 531 950	1 470 208	1 430 549	1 368 110
<b>Dotation Solidarité Urbaine</b>	859 538	908 627	961 048	1 010 781
<b>Total annuel</b>	2 391 488	2 378 835	2 391 597	2 378 891

- **Dotation Générale Forfaitaire (DGF)** : elle ne connaît plus de ponction au titre de la Contribution au Redressement des Finances publiques. Néanmoins, la DGF est écrêtée tous les ans en vue d'abonder la DSU. L'écrêtement pour la ville est de -55 388 € auxquels s'ajoutent +15 729 € pour l'augmentation de la population en 2020.
- La **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** est en hausse de +5,1%, passant de 961 48 € en 2020 à 1 010 781 € en 2021, du fait en 2021 du maintien de l'abondement annuel de 90 M€ de l'enveloppe nationale de la DSU.
- Depuis 2017 la commune n'est plus éligible à la part de la **Dotation Nationale de Péréquation** du fait des modifications de la carte intercommunale intervenues en 2017.



## FISCALITÉ 2021

### ➤ **Taxe d'habitation**

- A compter de 2021, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales.
- Elle continuera à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

### ➤ **Taxe foncière**

- Le taux du foncier bâti du département (**11,58 %**) est affecté au taux du foncier bâti de la commune (**29,58 %**)
- Nouveau taux de référence pour la ville en 2021 :  $29,58 + 11,58 = 41,16 \%$ .
- Application d'un coefficient correcteur pour compenser à l'euro près la taxe d'habitation.



**FISCALITÉ DIRECTE : ÉVOLUTION DES BASES 2018–2020 (EN €)**

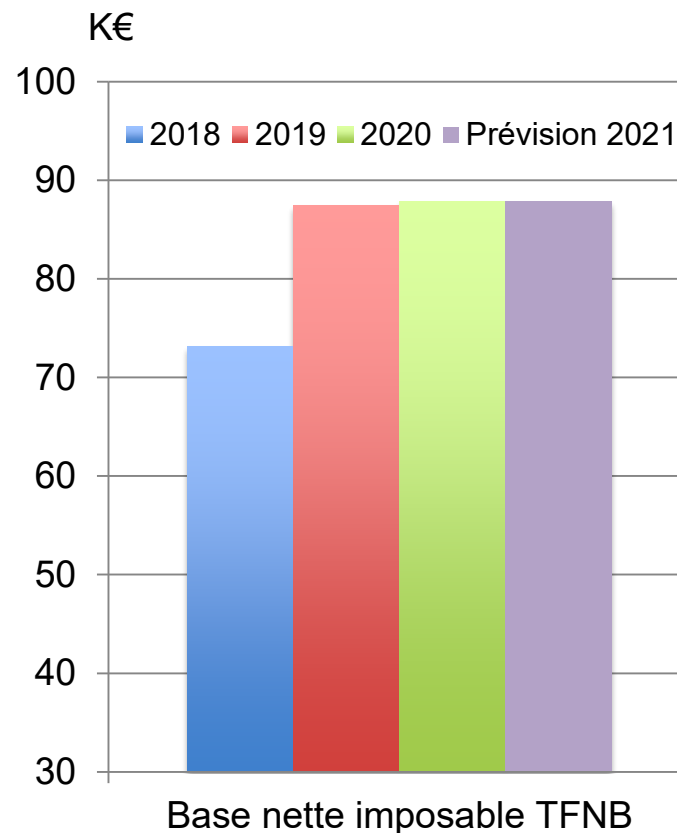
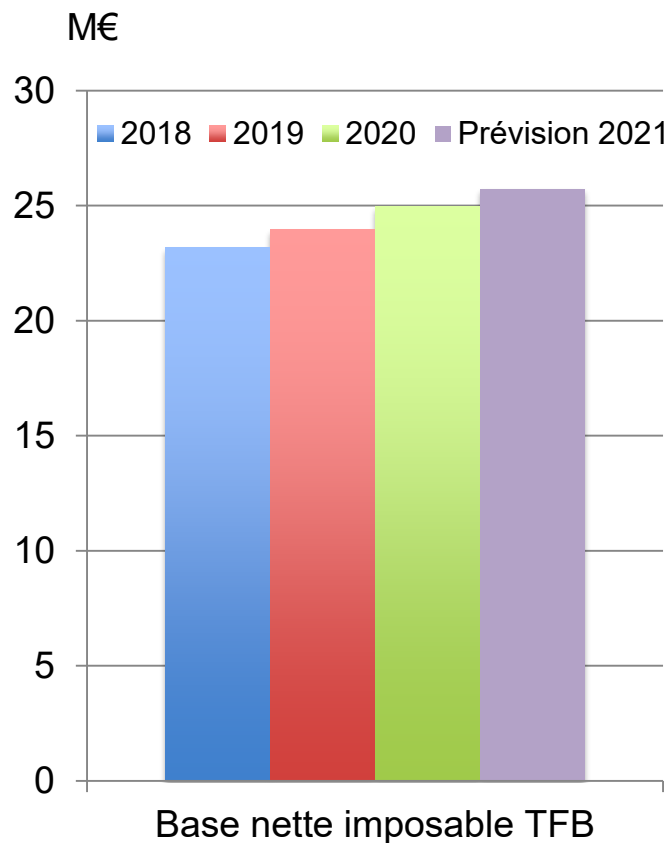
	2018	2019	2020	Prévision 2021
<b>Base nette imposable TFB</b>	23 179 082	23 967 334	24 975 506	25 724 771
<b>Évolution de la base nette TFB</b>	–	+3,40%	+4,21%	+3,00%
<b>Base nette imposable TFNB</b>	73 136	87 452	87 848	87 848
<b>Évolution de la base nette TFNB</b>	–	+19,57%	+0,45%	+0,00%

Les bases fiscales augmentent sous l'effet de la variation physique et du coefficient de revalorisation voté par la loi des finances. La revalorisation des bases pour l'année 2021 sera de +0,2%. La variation physique sera de +2,80%.





## ÉVOLUTION DES BASES 2018–2021



## LES ORIENTATIONS EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT POUR 2021

La présentation contextuelle effectuée précédemment invite donc à estimer les recettes communales de fonctionnement de la façon suivante :

- **Fiscalité directe** : tient compte des évolutions de +0,2% de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives et de +2,80% de variation physique des bases pour la Taxe Foncière. Il n'est pas envisagé de hausse du taux. Il convient de noter que la compensation d'exonération de la Taxe d'Habitation sera reversée par l'État.
- **Attribution de compensation** : versée par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise visant à compenser le coût des compétences transférées à la Communauté Urbaine. Elle sera en augmentation de +249 478 € conformément à la délibération de février 2021 relative aux Attributions de Compensation (AC) provisoires 2021. Cette augmentation est due à la révision du protocole financier intégrant le respect de la variation de + ou -15%. La révision implique une régularisation pour 2016 et la période 2018-2020 pour un montant de 997 914 €. Un versement aura lieu en 2021 pour les AC de 2016. Pour la période 2018-2020, la CU est en discussion avec la DGFIP pour un étalement sur 5 ans, concernant 2017, les villes renoncent.
- **Autres recettes fiscales** : La taxe sur les consommations d'électricité reste stable par rapport à 2020. Les droits de mutation ont ralenti en 2020 en raison de la crise de la COVID-19. L'inscription au BP est estimée à la baisse de -136 047 € au vu du montant réalisé en 2020.



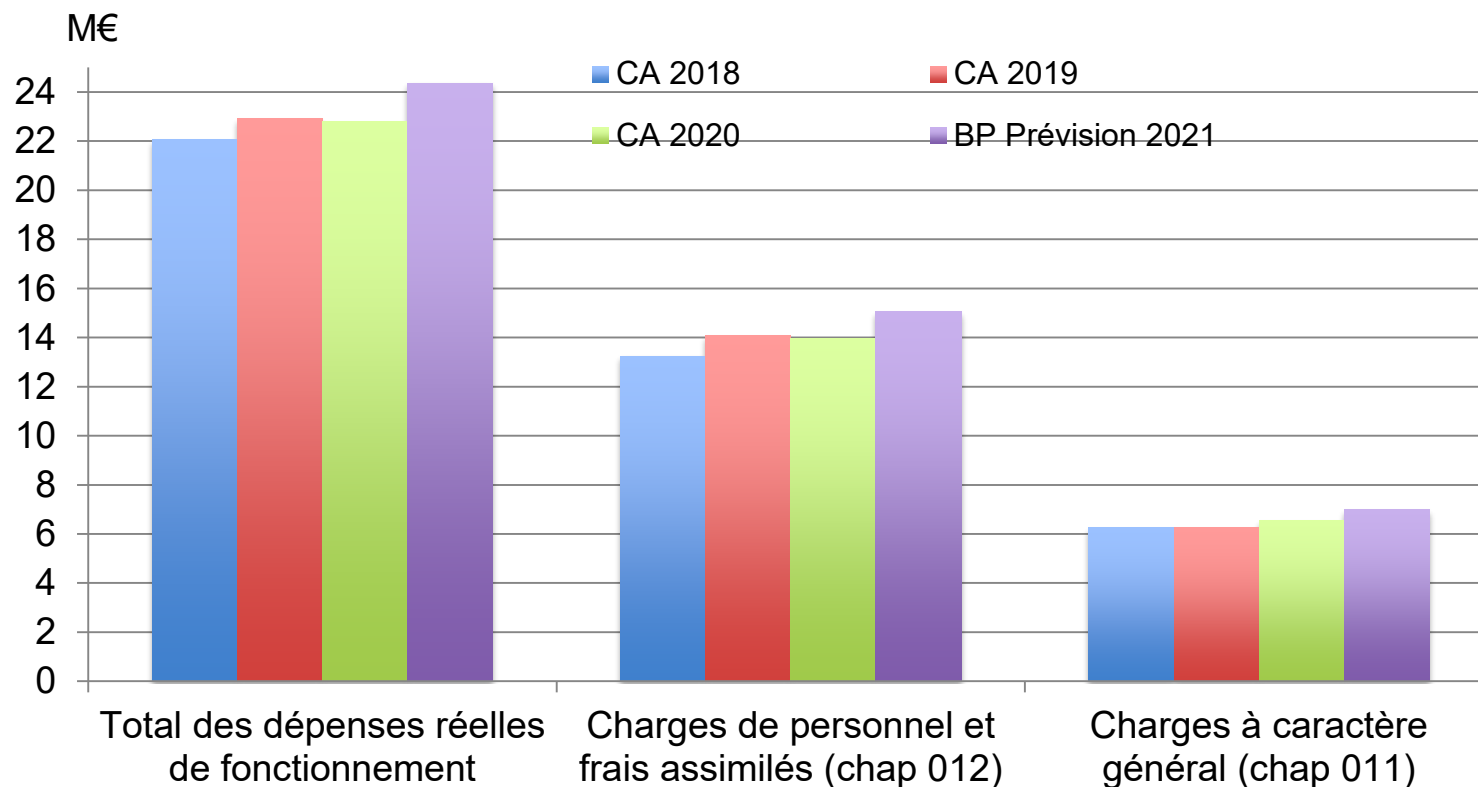
- **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** : le montant est estimé à 1 368 110 €, soit une baisse de –62 439 € par rapport à la dotation notifiée en 2020. Cette baisse est due à l'écrêtement qui va financer l'augmentation de la DSU. Celle-ci a été estimée à 1 010 781 €, soit une hausse de +49 733 €.
- **Produits des services** : ils comprennent les recettes tarifaires (cantines scolaires, études, centre de loisirs, etc.) ; il est proposé d'y inscrire 1 759 558 €, soit –67 070 € par rapport à 2019, exercice dit « normal ». Il n'est pas envisagé d'augmenter les tarifs municipaux.
- **Atténuations de charges** : elles regroupent les remboursement des accidents du travail, les longues maladies, les maladies ordinaires, etc. ; il est proposé d'y inscrire 460 000 €, montant représentatif d'un exercice dit « normal ».



## ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN €)

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2020	Prévision 2021
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	22 072 935	22 908 020	22 785 252	24 751 102	24 369 888
<b>Évolution</b>	–	+3,78%	–0,54%	–	-1,54%
<b>Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)</b>	13 252 737	14 096 572	13 956 736	14 579 800	15 072 768
<b>Évolution</b>	–	+6,36%	–0,99%	–	+3,38%
<b>Charges à caractère général (chap 011)</b>	6 254 620	6 266 631	6 539 916	7 280 768	7 009 141
<b>Évolution</b>	–	+0,19%	+4,36%	–	-3,73%

## ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



## LES ORIENTATIONS EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2021

- **Les charges à caractère général (Chapitre 011)** regroupent les achats courants, les services extérieurs, les impôts et les taxes. Les dépenses de ce chapitre seront en augmentation par rapport au CA 2020. L'inscription tient compte des dépenses incompressibles (locations des modulaires, entretien du patrimoine communal et dépenses exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire).

Parmi les principales évolutions de ce chapitre, on peut relever :

- La hausse du coût de la restauration municipale du fait de l'augmentation des effectifs et de la révision de prix du marché avec la société Elior
- L'augmentation des fluides (eau, gaz, électricité)
- L'augmentation du budget formation pour les agents
- La hausse du coût de l'assurance multirisques
- Le transfert du budget de la Caisse des Ecoles
- La baisse du coût de location des modulaires,
- La baisse du coût des fournitures scolaires
- La prise en charge de la gestion du marché forain Esplanade de la Reine Blanche
- La mise en place du projet Maison France Service



## LES ORIENTATIONS EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2021

- **Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) et les charges exceptionnelles (Chapitre 67)** regroupent principalement les subventions de fonctionnement versées et les participations aux syndicats intercommunaux et participent à l'effort de la stabilisation des dépenses. L'enveloppe reste constante.

Parmi les principales évolutions de ce chapitre, on peut noter :

- La baisse de l'indemnité des élus
  - Une reconduction du montant des subventions attribuées aux associations en privilégiant les associations impactées par la crise sanitaire et qui développent des actions de solidarité envers la population carriéroise,
  - Le développement de nouvelles initiatives solidaires portées par le CCAS : mise en place de la mutuelle communale, gestion d'un hébergement d'urgence sociale, lutte contre la précarité menstruelle, cabine de télé-médecine,...
  - La création d'un dispositif de soutien à l'autonomie des jeunes
- **Les charges financières (Chapitre 66)** pour 2021 seront d'environ 950 000 € contre 987 546 € en 2020, soit une baisse de -3,8%. Cela s'explique par le fait que la Ville n'a contracté aucun emprunt en 2020.
  - **Les dépenses réelles de fonctionnement** augmenteront en 2021 à un rythme d'environ +6,95% par rapport au CA de l'année 2020 (**soit environ 24 369 888 €**).



## PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DES DÉPENSES DU PERSONNEL EN 2020

Les dépenses du personnel représentent 13 956 736 € au compte administratif de 2020 soit une baisse de -0,99% par rapport à 2019. Cette baisse résulte de l'impact de la crise sanitaire sur l'année 2020. L'année 2020 a en particulier été marquée par :

- Le Glissement Vieillesse Technicité.
- Le report à 2021 du recrutement initialement prévu en 2020 de personnels en raison de la fermeture de certains services..
- L'augmentation des obligations de l'employeur en matière notamment d'assurance statutaire, congés bonifiés, CNAS, capital décès, etc.
- La prise en charge en 2020 des charges qui n'ont pas été réalisées sur 2019 pour insuffisance de crédits.
- La mise en place de la 2<sup>e</sup> phase du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).
- L'attribution d'une prime exceptionnelle COVID-19.





## LES PERSPECTIVES DES DÉPENSES DU PERSONNEL POUR 2021

Les charges de personnel s'élèveront à 15 072 768 € en augmentation de +3,38% par rapport au BP de 2020. Cette augmentation s'explique de la façon suivante :

- Une enveloppe incompressible pour environ 247 000 € (GIPA, GVT, avancements échelons, PPCR et, impact sur 2021 des recrutements effectués en cours d'année 2020).
- Revalorisation des agents du service Espaces publics et propreté
- Des heures supplémentaires pour environ 22 000 € pour l'organisation des élections départementales et régionales.
- La mise en place du maintien du salaire des agents pour 6 000 €.
- Des recrutements pour les nouvelles structures, l'ouverture de classes et le remplacement des titulaires pour 869 421 €, qui représente plus des  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation des charges de personnel (4 agents de police municipale, 2 agents pour la médiathèque, 1 gardien pour la Maison des Associations et du Bénévolat, 17 animateurs saisonniers, 1 électricien, 1 jardinier, 2 ATSEM, 1 directeur de l'urbanisme...)
- Une prime CDD pour 40 000 €, correspondant à 10% de la rémunération brute globale versée à l'agent pendant toute la durée de son CDD.



**TRAITEMENT INDICIAIRE ET RÉGIME INDEMNITAIRE (EN €)**

	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2019</b>	<b>CA 2020</b>
<b>Rémunération principale (titulaires)</b>	4 781 041	5 036 400	5 043 925
<b>NBI, supplément familial et indemnité de résidence</b>	334 344	314 626	309 947
<b>Autres indemnités (titulaires)</b>	1 540 417	1 653 301	1 534 864
<b>Rémunération non titulaires</b>	2 498 524	2 759 478	2 737 949
<b>Rémunération emplois avenir, apprentis, insertion</b>	79 506	22 755	29 897

## STRUCTURE DES EFFECTIFS

### ÉVOLUTION DES EMPLOIS PERMANENTS DEPUIS 2018

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
<b>Effectifs au 31/12/2018</b>	11	33	328	372
<b>Effectifs au 31/12/2019</b>	19	28	335	382
<b>Effectifs au 31/12/2020</b>	18	25	336	379
<b>Évolution 2018–2019</b>	+72,72%	–18,00%	+2,13%	+2,69%
<b>Évolution 2019–2020</b>	–5,26%	–10,71%	+0,30%	–0,79%

## LA DURÉE EFFECTIVE DU TRAVAIL

- Le protocole d'accord sur la réduction et l'aménagement du temps de travail signé le 5 décembre 2001 prévoyait que les agents de la Ville travaillent sur une durée hebdomadaire de 35 heures au minimum à 38 heures au maximum, entraînant une récupération sous forme de jours dits « ARTT ».
- La durée annuelle du travail des agents de la collectivité est ainsi répartie sur une moyenne de 223 jours, avec une durée de travail hebdomadaire de 35, 36, 37 ou 38 heures.
- Le nombre de jours de congés annuels est fixé à 30 dont la journée dite « du Maire ». À ces jours de congés annuels s'ajoutent les 2 jours de congés dits « de fractionnement » ainsi que deux journées dites de « ponts ».
- La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 ordonne aux collectivités de se mettre en conformité avec le cadre légal des 1 607 heures annuelles. La municipalité a engagé une réflexion et une concertation à compter de 2021 pour se mettre en conformité à l'horizon 2022.



## LES AVANTAGES EN NATURE

Deux types d'avantage en nature, rentrant dans l'assiette de cotisation, sont versés :

- Les avantages en nature « nourriture » au profit du personnel de la restauration scolaire et des enseignants surveillant la pause méridienne.
- Les avantages en nature « logement » au profit des gardiens.

## LES AVANTAGES SOCIAUX

L'action sociale à destination du personnel de la Commune représente pour l'exercice 2020 la somme de 143 148,64 € comprenant :

- Les cotisations aux CNAS ; 324 agents sont concernés, y compris les vacataires, à raison de 212 € / an chacun, soit un total de 68 688 € / an.
- La participation de l'employeur à la complémentaire santé ; 86 agents sont concernés pour un montant de 17 678 € / an.
- L'allocation « enfants handicapés » du personnel ; 11 agents sont concernés à raison de 165,02 € / mois, soit un total de 21 782,64 € / an.
- La subvention au Comité des Œuvres Sociales du Personnel pour 35 000 €.



**ENDETTEMENT****A. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ENCOURS DE DETTE (EN €)**

La répartition de l'encours de dette par prêteur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'établissait de la manière suivante :

<b>Prêteurs</b>	<b>Capital Restant Dû (CRD)</b>	<b>% de CRD</b>
<b>Dexia CL</b>	17 172 107	59,97
<b>CDC</b>	8 838 694	30,87
<b>Caisse d'épargne</b>	1 500 000	5,24
<b>SFIL CAFFIL</b>	1 093 750	3,82
<b>Caisse d'Allocations Familiales</b>	30 000	0,10
<b>Total prêteurs</b>	28 634 551	100,00

- Un encours de dette : 28 634 551€ en 2020 contre 30 127 424 € en 2019.
- Une annuité : 1 516 932 € de capital et 938 883 € d'intérêts en 2021.
- Pour rappel, un emprunt a été contracté en 2018 pour 9 446 877 €.
- Une dette sécurisée sans produits structurés.

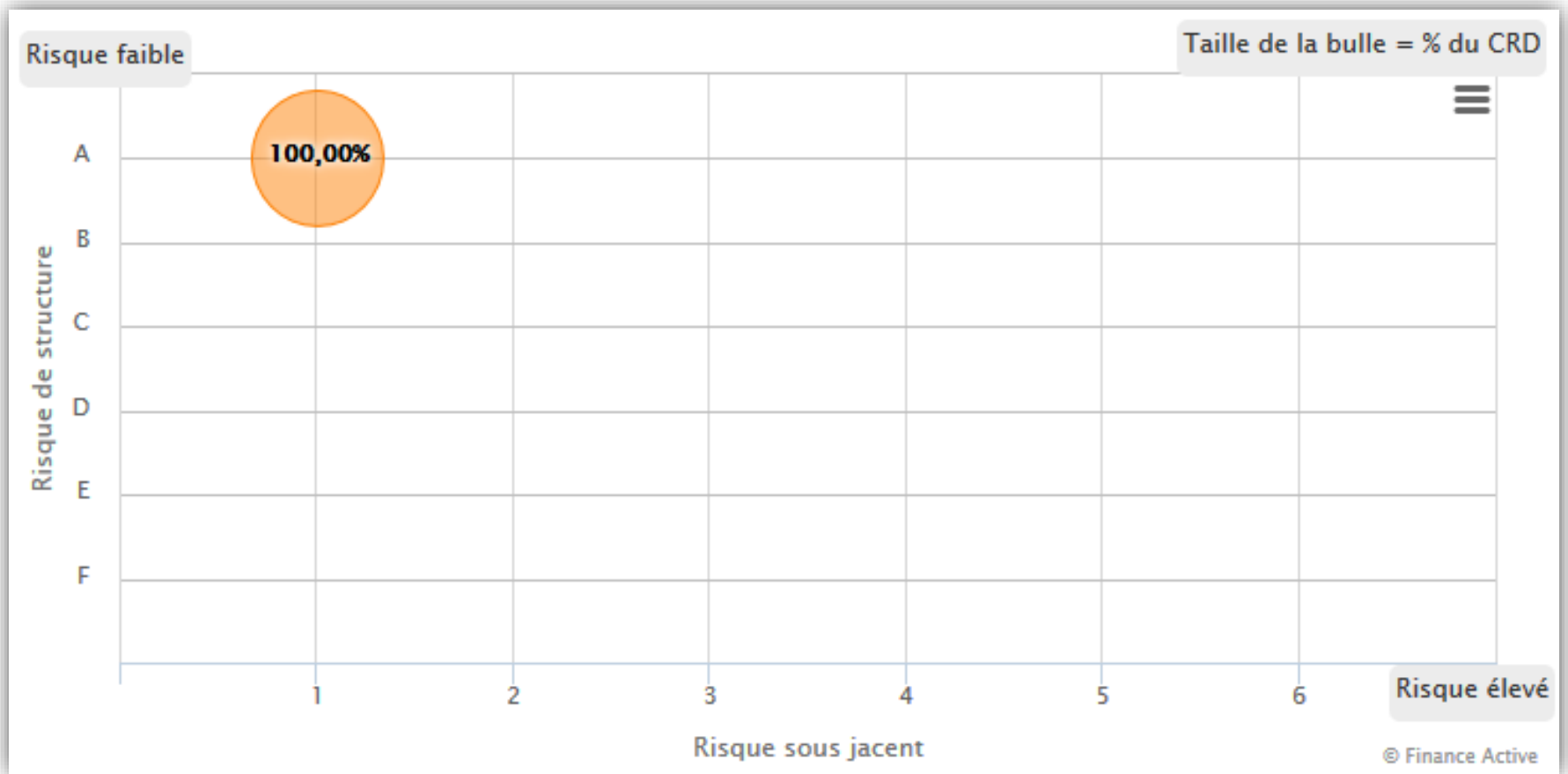


## B. CHARTE DE BONNE CONDUITE

Depuis 2011, les collectivités sont tenues de présenter la répartition de leur encours de dette en fonction du niveau de « risque » associé à chacun des emprunts le composant. Cette répartition découle de la **classification des emprunts par niveau de risque** établie par la charte « Gissler » de bonne conduite conclue entre les établissements bancaires et les collectivités locales en 2009.

**Au regard de la classification des risques de la Charte de Bonne Conduite « Gissler » (allant de 1A, très bonne gestion, à 6F, gestion très risquée), depuis 2016 Carrières-sous-Poissy a une dette saine qui est classée à 100% A1.**

### Dette selon la charte de bonne conduite « Gissler »



© Finance Active



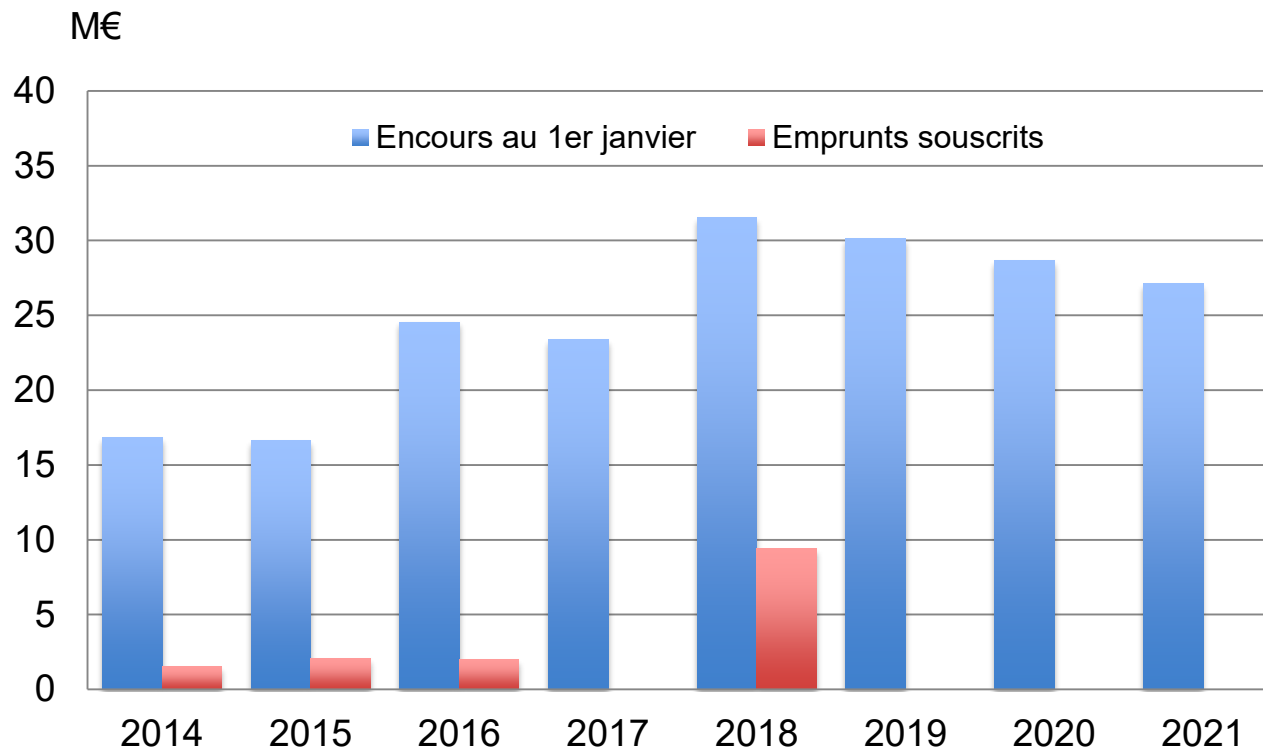


**Le taux moyen des emprunts contractés** par la Ville s'élève à environ 3,31% en 2021. En 2021, l'encours de dette ne présente pas de risque. L'emprunt structuré a fait l'objet d'une renégociation et a été converti en taux fixe en 2016.

### COMPOSITION DE LA DETTE GLOBALE PAR TYPE DE TAUX

Type	Encours au 01/01/2021 (€)	Exposition (%)	Taux moyen (%)
Fixe	28 634 552	100	3,31
Variable	0,00	0	0,00
<b>Ensemble des risques</b>	<b>28 634 552</b>	<b>100</b>	<b>3,31</b>

## C. ENDETTEMENT



## Rapport d'orientation budgétaire 2021

Entre 2014 et 2021, le montant des nouveaux emprunts contractés par la Ville s'élève à 15 006 877 € : 1 500 000 € en 2014, 2 060 000 € en 2015, 2 000 000 € en 2016 et 9 446 877 € en 2018. Ce dernier emprunt a été contracté au taux fixe de 1,79% auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour une durée de 25 ans afin de financer les grands projets d'investissement pour le développement de la Ville.

Il est rappelé que la sortie de l'emprunt structuré a contribué à accroître l'encours de dette de plus d'un tiers en 2016 (soit 6 681 650 €).

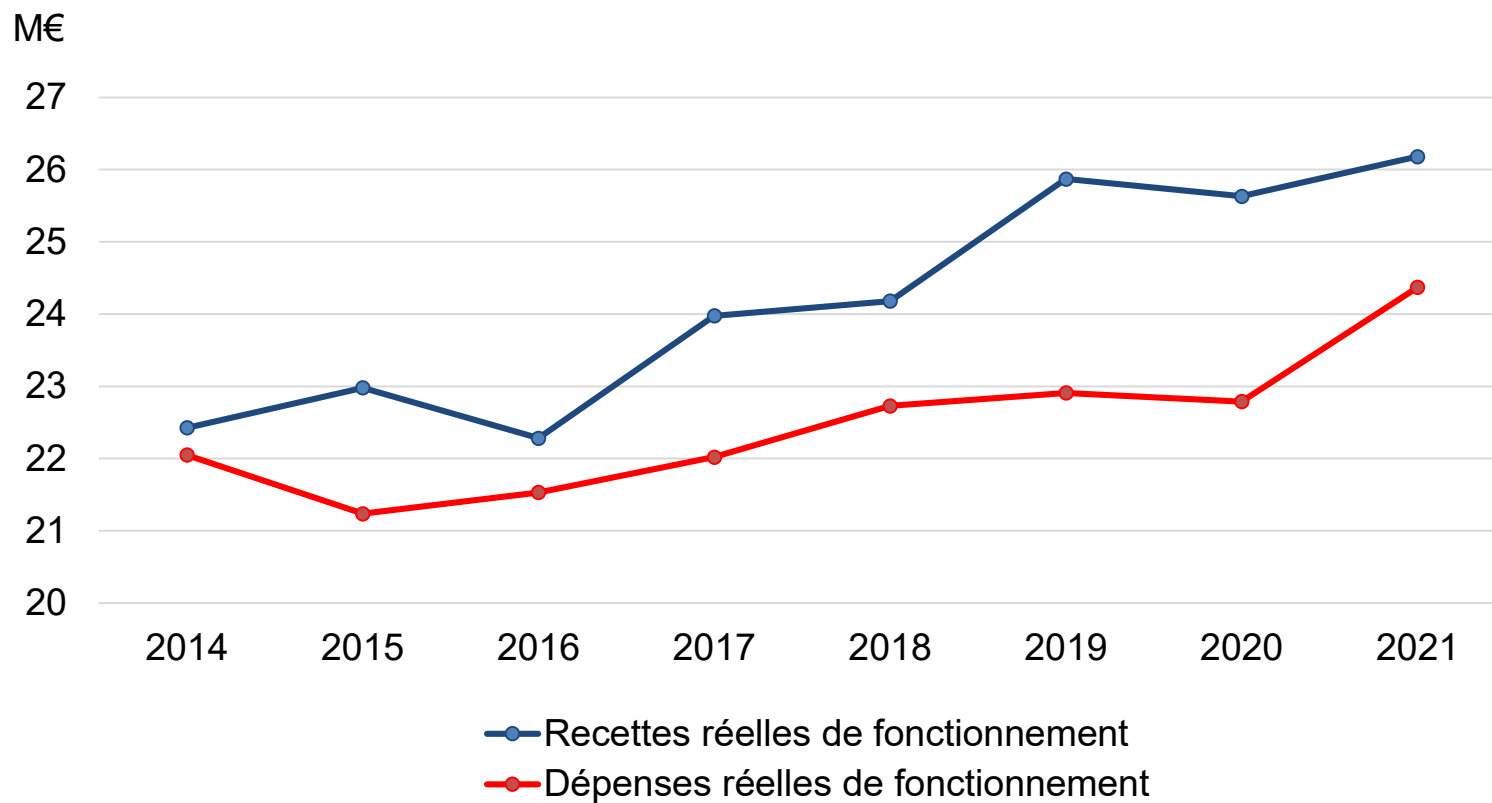
Ainsi le Capital Restant Dû (CRD) de la Commune entre 2014 et 2021 passe de 16 830 114 € à 28 634 552 € et progresse donc au total de +11 804 438 €. L'annuité de la dette progresse également et passe sur la même période de 905 245 € à 2 455 815 € (capital et intérêts).

## Rapport d'orientation budgétaire 2021

TABLEAU D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 01/01/2021 (EN €)

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	28 634 551,83	1 516 932,21	938 883,29	2 455 815,50	27 117 619,62
2022	27 117 619,62	1 542 022,19	891 396,31	2 433 418,50	25 575 597,43
2023	25 575 597,43	1 568 191,23	842 879,98	2 411 071,21	24 007 406,20
2024	24 007 406,20	1 595 490,51	795 007,64	2 390 498,15	22 411 915,69
2025	22 411 915,69	1 623 973,35	742 563,15	2 366 536,50	20 787 942,34
2026	20 787 942,34	1 491 446,12	691 427,65	2 182 873,77	19 296 496,22
2027	19 296 496,22	1 470 383,85	642 130,61	2 112 514,46	17 826 112,37
2028	17 826 112,37	1 502 765,51	593 049,65	2 095 815,16	16 323 346,86
2029	16 323 346,86	1 035 292,61	540 091,20	1 575 383,81	15 288 054,25
2030	15 288 054,25	1 070 592,60	503 742,14	1 574 334,74	14 217 461,65
2031	14 217 461,65	1 107 457,18	465 902,85	1 573 360,03	13 110 004,47
2032	13 110 004,47	1 145 961,28	427 409,02	1 573 370,30	11 964 043,19
2033	11 964 043,19	1 186 183,31	385 466,91	1 571 650,22	10 777 859,88
2034	10 777 859,88	1 228 205,85	342 583,32	1 570 789,17	9 549 654,03
2035	9 549 654,03	1 272 115,45	296 932,50	1 569 047,95	8 277 538,58
2036	8 277 538,58	1 218 003,01	253 209,64	1 471 212,65	7 059 535,57
2037	7 059 535,57	1 265 963,69	206 767,49	1 472 731,18	5 793 571,88
2038	5 793 571,88	1 316 097,84	158 790,19	1 474 888,03	4 477 474,04
2039	4 477 474,04	683 973,43	108 646,19	792 619,62	3 793 500,61
2040	3 793 500,61	704 547,10	92 497,04	797 044,14	3 088 953,51
2041	3 088 953,51	725 913,33	75 420,20	801 333,53	2 363 040,18
2042	2 363 040,18	748 108,10	57 918,09	806 026,19	1 614 932,08
2043	1 614 932,08	696 303,75	39 955,09	736 258,84	918 628,33
2044	918 628,33	402 710,82	24 482,03	427 192,85	515 917,51
2045	515 917,51	339 657,02	13 040,22	352 697,24	176 260,49
2046	176 260,49	176 260,49	2 218,04	178 478,53	0,00
<b>total</b>		<b>28 634 551,83</b>	<b>10 132 410,44</b>	<b>38 766 962,27</b>	

## ÉVOLUTION ENTRE RECETTES ET DÉPENSES



## ANALYSE DE LA SITUATION FISCALE ET FINANCIÈRE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY

**L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement** (recettes réelles – dépenses réelles y compris les intérêts de la dette) et constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette et son équipement au travers de l'épargne nette. **C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé de la section de fonctionnement et de connaître la capacité de la collectivité à investir.**

Lorsqu'une collectivité souhaite réaliser des dépenses d'investissement (construction d'un équipement, achat de terrains, de matériel, etc.), elle peut les financer :

- En obtenant des subventions qui couvriront une partie de la dépense.
- Et / ou en ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies de gestion ou en augmentant les recettes.
- Et / ou en recourant à l'emprunt selon la nature de l'équipement à financer.

En 2020, **l'épargne de gestion** a baissé de  $-3,40\%$ . Cela s'explique par un dynamisme des dépenses réelles de fonctionnement plus important que les recettes réelles de fonctionnement. **L'épargne nette** enregistre une diminution de  $-12,58\%$  en se positionnant à **1,35 M€**.



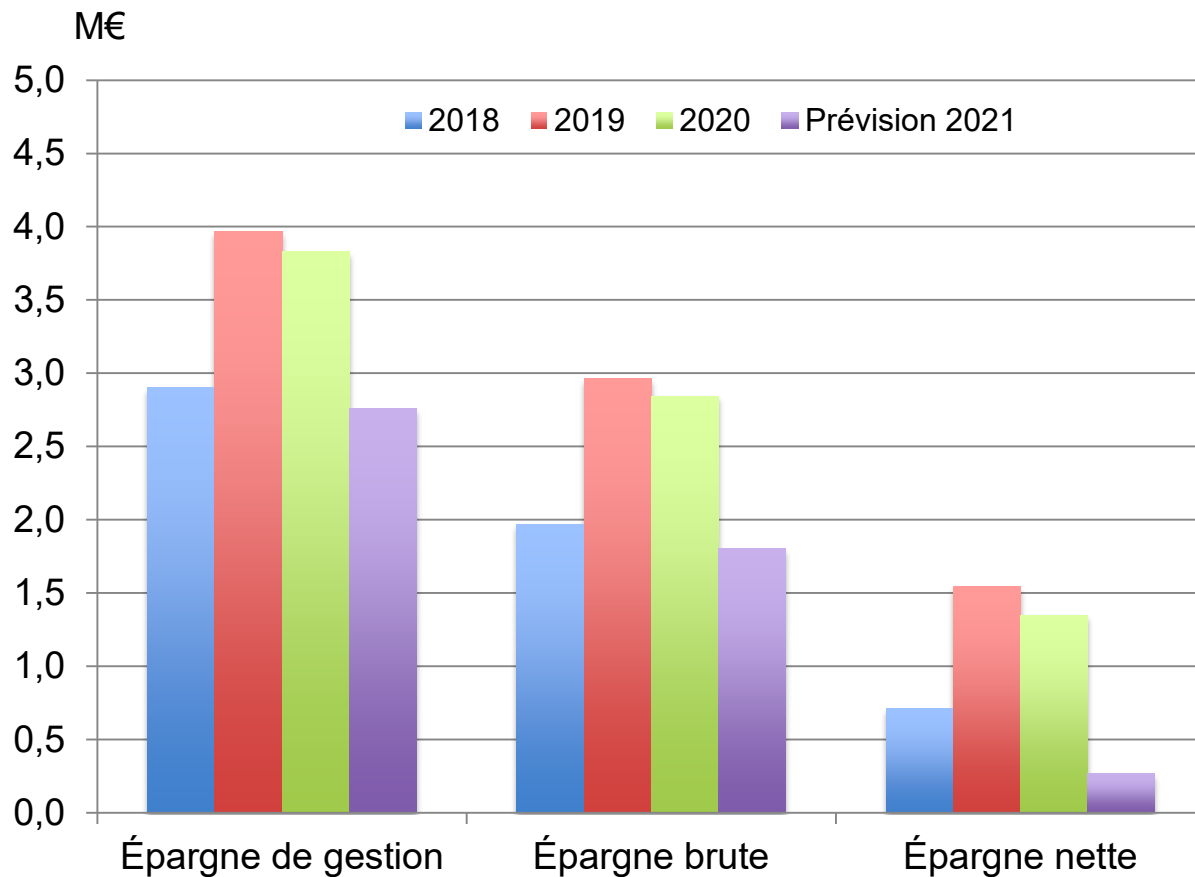
## ANALYSE DE LA SITUATION FISCALE ET FINANCIÈRE DE CARRIÈRES-SOUS-POISSY : CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (EN €)

	2018	2019	2020	Prévision 2021
<b>Épargne de gestion</b>	2 902 147	3 965 875	3 830 730	2 757 032
<b>Intérêts de dette payés</b>	931 076	1 002 424	987 546	950 000
<b>Épargne brute</b>	1 971 071	2 963 451	2 843 184	1 807 032
<b>Remboursement capital dette</b>	1 260 855	1 418 765	1 492 873	1 541 000
<b>Épargne nette</b>	710 216	1 544 686	1 350 312	266 032

## Rapport d'orientation budgétaire 2021

En 2021, **l'épargne de gestion** baisse d'environ  $-28,03\%$  ce qui s'explique par un dynamisme des dépenses réelles de fonctionnement qui progressent de  $+6,64\%$ , alors que les recettes réelles de fonctionnement n'augmentent que de  $+2,14\%$ . La baisse de l'épargne de gestion a un impact sur l'épargne nette et l'épargne brute. **L'épargne nette** sera de  $+266\ 032\ €$  en 2021 soit une baisse de  $-80,30\%$ . La Commune entre dans une zone rouge où elle aura des difficultés à assurer son équilibre réel (remboursement des emprunts par des ressources propres).



**CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (EN €)**

**Taux d'épargne brute < 10%**

- Ratio entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement.
- Part des recettes de fonctionnement nettes disponibles pour investir.
- Moyenne 2019 de la strate = **14,64%**.

**Taux d'épargne brute pour Carrières-sous-Poissy (%)**

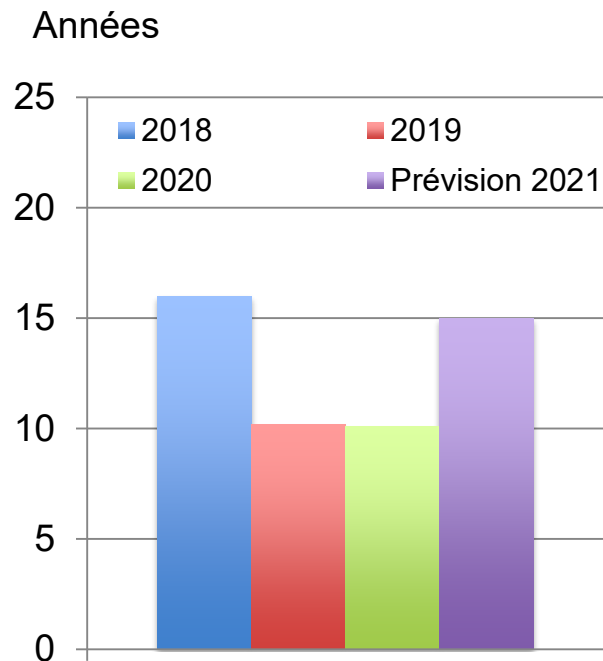
2018	2019	2020	Prévision 2021
8,93	12,94	12,48	6,9

**Épargne déficiente**  
 < 7%

**Situation intermédiaire**  
 7-12%

**Épargne satisfaisante à confortable**  
 > 12%

## LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT (EN ANNÉES)



**Le ratio de désendettement** (épargne brute / encours de la dette) progresse en 2021 de 49%. Il faudrait ainsi 15 ans à la Ville pour se désendetter intégralement avec son épargne brute prévisionnelle de 2020. On considère généralement qu'il doit être en dessous de 12 ans (LPFP 2018–2022). Cette hausse s'explique uniquement par la baisse de l'épargne brute.

**Capacité de désendettement > 12 ans**

- Ratio entre la dette et l'épargne brute.
- Durée théorique de désendettement.
- Moyenne 2019 de la strate = **4,31 ans**.

Dans le cadre de la la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018–2022, un plafond de 12 ans est assigné au bloc communal (pour les 340 plus grandes collectivités).

**Capacité de désendettement pour Carrières-sous-Poissy (années)**

2018	2019	2020	Prévision 2021
16 ans	10,2 ans	10,1 ans	15 ans

**Solvabilité excellente à bonne**  
**< 7 ans**

**Situation intermédiaire**  
**7–12 ans**

**Solvabilité dégradée**  
**> 12 ans**



## Rapport d'orientation budgétaire 2021

## LES RATIOS BUDGÉTAIRES

	2018		2019		2020		2021	
	Valeurs communales	Moyennes nationales	Valeurs communales	Valeurs communales	Valeurs communales	Valeurs communales	Valeurs communales	Valeurs communales
<b>Dépenses réelles de fonctionnement/population</b>	1 370 € / hab	1 086€ / hab	1 413 € / hab		1405 € / hab			1 503 € / hab
<b>Produit des impositions directes / population</b>	786 € / hab	574 € / hab	825 € / hab		851 € / hab			852 € / hab
<b>Recettes réelles de fonctionnement/population</b>	1 501 € / hab	1 284 € / hab	1 596 € / hab		1 581€ / hab			1 615 € / hab
<b>Dépenses d'équipement brut / population</b>	231 € / hab	310 € / hab	317 € / hab		404 € / hab			543 € / hab
<b>Encours de la dette/population</b>	1 958 € / hab	886 € / hab	1 858 € / hab		1 766 € / hab			1673 € / hab
<b>DGF / population</b>	148 € / hab	176 € / hab	147 € / hab		148 € / hab			147 € / hab
<b>Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement</b>	60,04%	59,4%	61,53%		61,25%			61,85%
<b>Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct.</b>	96,5%	96,5%	94,08%		94,73%			98,89%
<b>Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.</b>	15,39%	24,1%	19,87%		25,56%			33,62%
<b>Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement</b>	130,46%	69 %	116,4%		111,73%			103,59%



## LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021

L'audit des finances communales réalisé par le cabinet indépendant Finance Active a conduit la nouvelle municipalité à prendre des décisions immédiates en matière d'investissement compte tenu des marges financières très faibles et des indicateurs de gestion dégradés :

- Ajourner les projets d'investissements les plus coûteux dont les études ont été lancées sous la précédente mandature mais qui n'étaient pas financés
- Terminer les opérations qui répondent à l'intérêt général des carriérois
- Réaliser différents audits sur l'état du patrimoine de la Ville : écoles, complexes sportifs, Centre Technique Municipal, éclairage public dans les espaces privés communaux, matériel informatique dans les écoles
- Redéfinir le plan prévisionnel pluriannuel de la Ville sur la période 2021-2026
- Démarrer la reconstruction de l'école Jean-Giono dès 2021 pour offrir aux enfants les meilleures conditions d'apprentissage

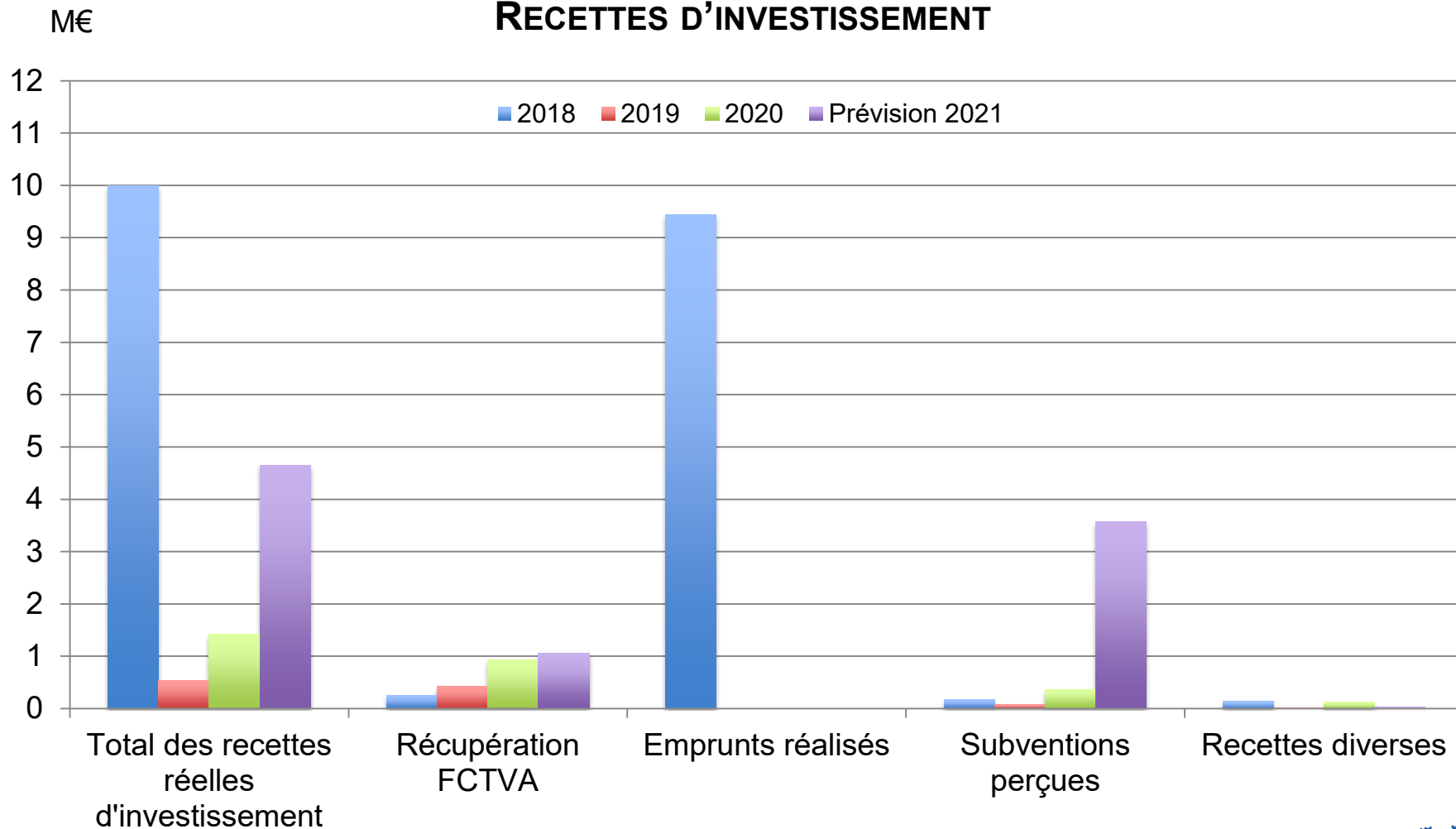


**RECETTES D'INVESTISSEMENT (EN €)**

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Prévision 2021</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement (sans les restes à réaliser)</b>	9 998 716	529 791	1 419 021	4 657 682
<b>Récupération FCTVA</b>	245 556	429 096	925 097	1 050 000
<b>Emprunts réalisés</b>	9 446 877	0	0	0
<b>Subventions perçues</b>	170 853	84 167	365 137	3 577 682
<b>Recettes diverses (autres subventions, taxes urbanisme, mouvements des renégociations)</b>	135 430	16 528	128 787	30 000

Rapport d'orientation budgétaire 2021

RECETTES D'INVESTISSEMENT





**DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (EN €)**

	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Prévision 2021</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement (avec les restes à réaliser)</b>	4 044 685	5 140 485	6 549 844	8 984 304
<b>Autres investissements (renégociation dette, cautions etc.)</b>	11 056	1 901	6 903	5 300
<b>Remboursement capital de la dette</b>	1 260 855	1 492 873	1 492 873	1 517 000

Pour mémoire entre 2014 et 2019, les dépenses d'équipements se sont élevées à 34,39 M€. En 2020 deux opérations sont achevées : la maison des associations et la médiathèque. En 2021, une inscription budgétaire de 3,5 M€ est réservée pour la reconstruction de l'école Jean-Giono. Cette opération fera l'objet d'une Autorisation de Programme qui sera soumise au Conseil municipal.



## LES RÉALISATIONS DES ÉQUIPEMENTS EN 2020–2021 (EN €)

Équipements achevés en 2020	Estimation des travaux et études	Coût global
Maison des Associations et du Bénévolat « Bernard Danel »	3 788 459 €	4 403 940 €
Médiathèque « Octave Mirbeau »	800 000 €	847 040 €
<b>Total</b>	<b>4 588 459 €</b>	<b>5 250 988 €</b>
Équipement en cours d'achèvement	Estimation des travaux et études	Coût global
Poste de Police Municipale	933 218 €	994 986 €
<b>Total</b>	<b>933 218 €</b>	<b>994 986 €</b>
Projets ajournés	Estimation des travaux et études	Coût des études
Maison des jeunes Saint Louis	490 000 €	17 570 €
Construction d'un Tennis Center	4 324 918 €	299 469 €
Extension du gymnase Provence	2 406 120 €	94 356 €
Rénovation de l'Espace Louis Armand	343 514 €	33 244 €
Extension du complexe sportif Bretagne	3 646 744 €	148 127
<b>Total</b>	<b>11 211 296 €</b>	<b>592 766 €</b>

**PRINCIPALES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2021****ENTRETIEN DU PATRIMOINE/REMISE EN ETAT/MISE EN SECURITE DES BATIMENTS COMMUNAUX**

- Groupes scolaires :
  - Achats de mobiliers (tables, chaises, stores, structure de motricité,...) : 85 502 €
  - Equipements informatiques : 30 000 €
  - Aires de jeux dans les cours d'école : 7 500 €
  - Interventions diverses d'entretiens des écoles, suite à l'audit : 220 000 € (PPI prévisionnel – 1<sup>ère</sup> tranche)
  - Groupe scolaire Bretagne (dépose du bardage, reprise de l'isolation thermique par l'extérieure) : 400 000 € (PPI prévisionnel)
  - Groupe scolaire Champfleury (reprise partielle de l'étanchéité, rénovation de l'ensemble des sanitaires et reprise peinture et sols des circulations) : 180 000 € (PPI prévisionnel)
  - Equipements pour le service de restauration municipale (mobilier, collecteurs et poubelles de tri,..) : 74 779 €
- Complexes sportifs :
  - Gymnase Champfleury (remise en état des sanitaires) : 15 000 € (enveloppe complémentaire)
  - Complexe sportif Bretagne (étanchéité) : 60 000 € (PPI prévisionnel)
  - Gymnase Provence (rénovation) : 264 000 € (PPI prévisionnel)
  - Complexe sportif Alsace (éclairage terrain de tennis extérieur, bardage) : 24 500 € (PPI prévisionnel)
- Centre Technique Municipal (sécurisation du site, mise en conformité électrique, rénovation du système de chauffage et de ventilation) : 86 000 € (PPI prévisionnel)

**PRINCIPALES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 2021****SECURITE**

- Finalisation des travaux d'extension/réhabilitation du poste de la Police municipale : 95 970 €
- Equipements pour la police municipale (kits de détresse, gilets pare-balle et tactiques, vélos électriques, véhicule,...) : 106 300 €
- Eclairage public sur le patrimoine privé de la commune, suite à l'audit : 15 600 € (PPI prévisionnel – 1<sup>ère</sup> tranche)

**PROPRETÉ URBAINE ET ENVIRONNEMENT**

- Acquisition d'une balayeuse pour le nettoyage des cours d'école, des aires de jeux, des espaces privés communaux : 120 000 € (Plan Propreté)
- Réalisation d'une dalle béton au CTM pour l'entreposage des déchets : 21 102 € (Plan Propreté)
- Acquisition de végétaux, arbres, élagage : 145 000 €
- Acquisition d'une broyeuse pour végétaux : 15 000 €
- Acquisition d'un camion polybenne : 50 000 € (Plan Propreté)
- Aménagement paysager (clairière de la paix, nouveau cimetière) : 11 000 €

**SOLIDARITÉ**

- Equipements divers pour l'animation des quartiers et des accueils de loisirs (mobiliers, jeux, acquisition d'une patinoire,...) : 42 510 €
- Equipements pour la culture, les sports et la vie associative : 75 000 €
- Aire de jeux structure Petite enfance : 35 000 €
- Maison de la Jeunesse et de la Réussite : en régie

